



SOMMAIRE

Edito 1

Associations 2

LES TRAILERS DU MÔLE
AMICALE CLAUDE MERVEILLE
SOU DES ÉCOLES

Patrimoine culturel 3

L'ÉCOMUSÉE "PAYSALP"
"PATRIMOINE ET TERRITOIRE"
LE LIEN 70

Commémoration 4

LE 11 NOVEMBRE
LE FIL DU TEMPS !
COMPOSTAGE DES DÉCHETS

D'une fenêtre à l'autre 5

"LE PRÉ AUX LIVRES"
MONTÉE DE L'HANDICAP 2009
JEUX INTER VILLAGES

**Les commissions
municipales** 6/7

URBANISME
BUDGET
ENFANCE
CCAS

Association "Oxalis" 8

INFOS PRATIQUES
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE
ETAT CIVIL

LE MOT DU MAIRE



Période mouvementée lorsque j'écris le traditionnel mot du Maire.

Instant où l'on guette la grippe A H1N1 qui sévit aux alentours mais nous avons équipé notre école de masques et de gel.

Instant où la réforme

territoriale perturbe les élus : la suppression de la taxe professionnelle, le redécoupage des cantons, des circonscriptions, le devenir des départements représentés en 2014 par des conseillers territoriaux moins nombreux et partagés avec la région.

Fin d'année où se dessine l'intercommunalité : les communes du canton ont été conviées à une réunion en vue de l'intégration de nos communes dans la Communauté de communes des 4 Rivières. Suite à cette réunion, le conseil municipal a souhaité par courrier quelques éclaircissements et devrait se prononcer avant la fin de l'année 2009.

Ces événements aussi différents les uns des autres prouvent que le contexte supra communal est de plus en plus important dans les décisions et dans la vie communale.

Une inquiétude personnelle : le maintien de la proximité sera-t-il toujours possible dans ces conditions ? Nos ex-conseillers généraux entre départements et régions auront-ils le temps de prendre connaissance de nos dossiers et encore les moyens de nous financer ?

Notre périmètre d'intercommunalité qui doit être pertinent sera-t-il dans une échelle humaine lorsque le Préfet le validera, tiendra-t-il compte des spécificités de notre territoire, des bassins de vie, de la topographie ou sera-t-il plutôt une carte que l'on morcelle à des fins plus politiciennes ?

L'assurance que je tiens à vous donner, chers tholoméens, c'est qu'à chaque fois que l'occasion me sera donnée, je rappellerai cette valeur qui m'est chère et qui explique probablement l'attachement des français à la fonction de Maire.

Proximité qui rime souvent avec efficacité. Pour exemple, pêle-mêle : 38 composteurs de bios déchets installés sur les 68 commandés

(via le SIVOM de Cluses), 65 enfants en moyenne accueillis au restaurant scolaire tous les jours de la semaine, 11 associations communales qui assurent l'animation de la commune, 7 agents communaux pour un service public de qualité, 82 colis de Noël distribués au domicile de nos aînés, un distributeur automatique de pain, ... Et pour conclure 15 élus qui seront ravis de vous accueillir à la cérémonie

des vœux du Maire. le vendredi 8 janvier 2010 dans la salle de motricité.

En attendant, en leur nom et en mon nom propre, et en toute proximité :

Cérémonie des vœux

Vendredi 8
janvier 2010
à 18H30

Salle de motricité

Joyeuses fêtes à tous !

Christine Chaffard,
Maire



NOUVEAU À SAINT-JEAN DE THOLOME !

Comment redonner du pain à nos villages, conserver le bon pain traditionnel français et garder nos artisans-boulangers ?

Pour la première quinzaine de décembre 2009, un DISTRIPAIN 24h/24 sera installé à la Mairie de Saint Jean de Tholome.

Pain frais artisanal, qui sera alimenté chaque jour par M. Deluermoz, artisan-boulangier à Marcellaz.

PARTICIPEZ À CETTE RÉVOLUTION POUR QU'ELLE SOIT UN SUCCÈS !





AGENDA !

Des rendez-vous à ne pas manquer pour ce début d'année 2010.

8 JANVIER 2010 - 18H30
Vœux du Maire

16 JANVIER 2010
Remise des cartes électorales aux jeunes gens ayant atteint la majorité,

14 ET 21 MARS 2010
Elections régionales

LE SOU DES ÉCOLES

Charlemagne a inventé l'école... Jules Ferry l'a rendue obligatoire et gratuite pour tous... L'Etat rémunère les enseignants et les communes entretiennent les bâtiments...

A Saint-Jean de Tholome, le Sou, association de parents bénévoles de l'école publique, récolte des fonds pour permettre en plus aux enfants de participer à des activités culturelles et sportives.

Pour cette année scolaire 2009-10, les enseignants travailleront sur les projets suivants :

- Des projets obligatoires : natation (cycle II), activité de glisse (cycle III)
- Un projet "musique et percussions" (pour tous les élèves)
- Des sorties propres à chaque classe en fonction de leurs projets (spectacles, visites, activités manuelles)

Les déplacements en bus et les interventions des professionnels engendrent des frais (150 € par an et par enfant, en moyenne).

Afin que l'ensemble des projets soit proposé gratuitement aux familles, le Sou organise des manifestations :

- Fête des marrons
- Fête de Noël
- Repas dansant
- Vente de fleurs
- Fête de fin d'année

Chacun d'entre nous, parents et amis, doit se sentir concerné.

Nous remercions tous les bénévoles qui participent aux manifestations pour la sauvegarde d'une école laïque plus juste et égalitaire, pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.

ASSOCIATIONS

LES TRAILERS DU MÔLE LES FÉROCES

L'année 2009 touche bientôt à sa fin et il est temps de faire un premier bilan, nous étions 22 à fin 2008, nous sommes à ce jour 64 trailers.



De l'Ultra Trail du Mont-Blanc en passant par l'Aubrac, le trail des Aiguilles Rouges, le trail du Salève, le trail des Allobroges et la Sainté Lyon qui clôturera le



bal, ce ne sont pas moins de 38 épreuves dans lesquelles les Féroces ont brillé tant par leurs performances que par leur esprit solidaire et respectueux.

- Tous les niveaux sont présents et l'occasion nous est donnée de nous retrouver au cours de nos 3 séances d'entraînements hebdomadaires ainsi qu'à notre séance de Détente-Relaxation à la Salle de Motricité tous les mercredis soirs avec Nelly.
- Nous avons aussi participé à la Matinée de l'environnement, à l'animation du Bar à Bulles pour le 14 Juillet, à la Montée du Handicap et à l'organisation de la Molinette.
- L'année prochaine, nous organiserons notre première course, LA FEROCHE, le Kilomètre Vertical du Môle au départ de l'Église de La Tour avec une arrivée à la Tête de L'Écutieux pour 1 000 m de dénivellée pour 4 km de longueur.
- Résultat Ultra-Trail du Mont-Blanc :
7 finishers sur l'UTMB - 3 pour la CCC
1 pour la TDS.

LES TRAILERS DU MOLE

Mairie - 74250 St Jean de Tholome
Blog : <http://letrailersdumole.blogspot.com>
E-mail : ferocedumole@gmail.com



AMICALE CLAUDE MERVEILLE ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE VIUZ ET ENVIRONS

Formée de 2 équipes de bénévoles, cette association a pour but d'aider l'établissement français du sang dans la logistique lors de ses collectes sur Saint Jean de Tholome et Viuz en Sallaz.

Paulette et Gérard Allamand, respectivement vice-présidente et trésorier depuis de nombreuses années, fournissent un travail formidable sur la commune de St Jean entourés de quelques personnes non moins actives. Les collectes 2010 auront lieu, comme toujours, dans les locaux de l'école de 18h à 20h :

- vendredi 16 avril 2010
- vendredi 30 juillet 2010
- vendredi 29 octobre 2010

Nous vous attendons nombreux autour d'un délicieux repas concocté par la charcuterie Binaz à Viuz. En effet, l'association se fait fort de faire travailler les artisans « du coin », et nous en sommes très satisfaits.

Sans oublier le trophée des associations qui, comme chaque année récompense l'association qui a récolté le plus grand nombre de points durant les dons de l'année.

Le "Sou des Ecoles" de Saint Jean gardera définitivement le trophée après l'avoir remporté trois fois de suite. Encore félicitations !

Pour tous renseignements :

<http://dondusang.viuz.over-blog.com>
Contact : donneursviuz@orange.fr



PATRIMOINE CULTUREL

QU'EST-CE QUE L'ÉCOMUSÉE "PAYSALP"

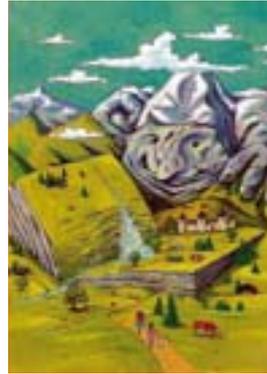
Issu de la MJCI au début des années 70, le Musée Paysan de Viuz-en-Sallaz a lui-même donné naissance à l'écomusée PAYSALP en 1993, association de loi 1901.

Aujourd'hui l'écomusée c'est un territoire de 16 communes adhérentes, dont celle de St-Jean de Tholome, souhaitant préserver et valoriser leur patrimoine (soit 24'000 habitants). Ce sont 11 employés, 6 micro-entreprises intervenantes et 150 bénévoles, partageant tous la même dynamique et les mêmes valeurs associatives.

Mais c'est aussi et surtout le 2^{ème} musée de Haute-Savoie en terme de fréquentation, avec 45'000 visiteurs par an, sur 7 sites ouverts au public (groupes enfants, adultes, familles), de tous horizons et de toutes les curiosités, attirés par le concept phare mis en place par l'écomusée depuis déjà 15 ans : la médiation théâtralisée (notamment par le biais des Virées Légendaires).

Cette médiation concerne de nombreux sujets, abordés sur les 7 sites de l'écomusée PAYSALP : **Le Musée Paysan** à Viuz-en-Sallaz (qui a fêté ses 20 ans il y a peu !)

La Fruitière des Hauts-Fleury de Mieussy, fruit du partenariat avec les agriculteurs de la coopérative de Mieussy (ouverture d'une "Maison du Goût" pour l'automne 2010).



Le Prieuré de Peillonex, dans lequel un magnifique fond de chœur baroque est mis en valeur par un exceptionnel son et lumière.

Le chalet d'alpage de Chaîne d'Or, où de nombreux groupes d'enfants et d'adultes découvrent la vie à l'alpage et les secrets et légendes des forêts environnantes.

La salle d'exposition Paysalp à Viuz-en-Sallaz (qui se transformera en 2010 en Maison de l'école - spécial animation Petit écolier - et accueillera la Médiathèque Patrimoine).

Le verger de collection de Sevraz, où sont organisés des sorties enfants et des stages de taille et greffe d'arbres fruitiers, afin de sauvegarder ses variétés rares et la biodiversité.

Les Vestiges du Château de Faucigny, ouverts au grand public pour lui faire découvrir l'histoire de Savoie et l'architecture médiévale.

L'écomusée PAYSALP, c'est donc tout cela et plus simplement de bons moments de découverte à passer en famille ou en groupe.

Ecomusée Paysalp
628 avenue de Savoie - 74250 Viuz-en-Sallaz
paysalp@paysalp.asso.fr - <http://www.paysalp.asso.fr>

LE LIEN 70

Avec le Lien 70 chantons sous la pluie, le soleil ou dans la neige, de Bovère aux Brasses, de l'aube à la brune.

Comme chaque année, le Lien 70 a participé à diverses manifestations : animation du Téléthon, repas des anciens de Peillonex, chorale religieuse lors de mariages ou de baptêmes, mais surtout les enfants nous ont régalés d'un spectacle toujours aussi agréable.

Le groupe des 10-18 ans, encadré par Ornella, a été rejoint par les benjamins (6-10 ans), encadrés par Aurélie et Christelle. Et oui ! les communes travaillent et s'amuse en symbiose, pour la plus grande joie de tous.

Pour 2010, à vos agendas :

- Samedi 1^{er} mai, repas-spectacle au gymnase de Saint-Jeoire, où le Lien 70 fêtera ses 40 ans !
- Samedi 5 juin, spectacle de tous les enfants, à la salle des fêtes de Peillonex.

Venez nombreux encourager des mômes sans prétention, et qui pourtant font une prestation de qualité. Beaucoup d'enfants sont de Saint-Jean, et votre présence et vos applaudissements seront leur meilleure accréditation. A bientôt.

Annie MOREAU, Présidente



LE RÉSEAU "PATRIMOINE ET TERRITOIRE"

Avec l'adhésion de 16 collectivités locales, dont la commune de St-Jean de Tholome, l'appui du Conseil Général de Haute-Savoie et de l'Europe, l'écomusée Paysalp a lancé en cette année 2009 un projet collectif qui lui tient à cœur depuis longtemps...

Ce projet concerté en faveur du patrimoine local s'intitule « Réseau Patrimoines et Territoires » et propose trois axes d'intervention définis autour du patrimoine matériel et immatériel :

- Conservation du patrimoine par le biais d'une collecte de mémoire du territoire, physique (gravures, photos, documents...) et orale (témoignages),
- Transmission des données collectées avec la mise en place d'une base de données en ligne, d'expositions itinérantes ainsi que d'interventions en classe sur la thématique du patrimoine,

- Valorisation avec un circuit patrimonial de "pierres qui parlent" ainsi qu'une programmation culturelle.

Cette initiative est intégrée depuis juin 2009 à un vaste projet européen inter-régions sur 2 ans, en partenariat avec les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et la Vallée d'Aoste, ce qui permet d'engager dès le début de l'année 2010 les actions envisagées. La commune de Saint-Jean de Tholome s'est positionnée positivement pour l'adhésion aux deux premiers axes du projet (réalisation autour de la collecte-conservation du patrimoine et transmission des données). L'équipe de l'écomusée Paysalp viendra donc collecter, numériser puis restituer photos, documents mais aussi mémoire et témoignages autour du patrimoine de Saint-Jean de Tholome.

Si vous êtes intéressés par cette collecte (en tant que témoin, possesseur de documents, d'anecdotes sur la vie à Saint-Jean, son patrimoine, ses traditions... Mais aussi pourquoi pas comme collecteur !), n'hésitez pas à contacter l'écomusée aux coordonnées ci-dessous.



Julie Croquet, Ecomusée Paysalp
64 rue du Faucigny
74490 Saint-Jeoire en Faucigny
04 50 35 85 18 - julie.croquet@paysalp.asso.fr

COMPOSTER SES DÉCHETS : UNE IDÉE A FAIRE GERMER

Mardi 20 octobre 2009 a eu lieu le lancement officiel de l'opération "Composter ses déchets, une idée à faire germer...", en présence de Madame Christine Chaffard, Maire de St-Jean de Tholome, M. Laurent Moccozet, Maire-Adjoint et de M. Eric Bontaz, animateur du compostage au SIVOM de la Région de Cluses. Ils ont été chaleureusement accueillis par M. Maurice Lhermet et Mme Monique Forel, 1^{er} foyer volontaire.

A cette occasion, Eric Bontaz a installé le composteur et prodigué les règles essentielles sur la pratique du compostage. L'objectif de cette action est de limiter le recours à l'incinération. En effet, il s'agit de détourner de la "poubelle classique" les déchets alimentaires de cuisine et les déchets végétaux de jardin. Sur notre commune, 20 à 70 tonnes par an pourraient ainsi être valorisées. Déjà près de 68 foyers volontaires ! Chaque foyer vivant en maison individuelle a reçu, dans sa boîte aux lettres, un courrier de la commune et du SIVOM de la Région de Cluses, qui l'invite à s'inscrire pour recevoir son « pack compostage ». A ce jour, 68 foyers se sont déjà engagés et recevront prochainement ce pack à leur domicile. Il se compose des éléments suivants : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide du compostage.

COMMENT RECEVOIR SON PACK COMPOSTAGE ?

Les foyers volontaires doivent renvoyer leur bon de participation (joint au courrier), accompagné d'un chèque de caution de 20 € et de la charte de participation signée :

- par courrier adressé à la Mairie de St-Jean de Tholome (Opération compostage, Chef-lieu, 74 250 St-Jean de Tholome), ou le déposer à l'accueil de la Mairie

Les foyers volontaires, qui ne se sont pas encore inscrits, doivent se manifester et s'inscrire auprès de l'accueil de la Mairie de St-Jean de Tholome.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

M. Eric Bontaz reste à votre écoute au numéro vert (gratuit) suivant : 0.800.231.051.



COMMÉMORATION

LE 11 NOVEMBRE

En ce dimanche 15 novembre 2009, 91^{ème} anniversaire de l'Armistice, jour d'automne tout en douceur, St-Jean de Tholome a rendu un vibrant hommage aux combattants morts pour la France et particulièrement aux 50 Tholoméens qui sont restés à jamais sur les champs de bataille.

Cette cérémonie, Co-organisée par les anciens de l'AFN section du Môle (Afrique Française du Nord), restera longtemps dans les esprits, car cette année marquée par le souvenir d'un des nôtres mort pour la France le 20 octobre 1961, André Gros 21 ans, originaire de Vers Gevaux. Cette journée a commencé par le dépôt de gerbe par les AFN, et en présence des élus, sur la tombe de M. André Gros à 9H30. Puis à 10 h, la messe fut célébrée par l'Abbé Jean Grillet, ancien de l'AFN. Un grand merci à la chorale de Ville en Sallaz, dont les chants retentirent dans tout le chœur de l'Eglise St- Jean Baptiste.

A 11h, c'est en défilé que nous nous sommes rendus jusqu'au monument aux Morts, où nous attendaient :

- De nombreuses personnalités et autorités.
- 7 porte-drapeaux représentant les associations combattantes, plus les représentants de l'amicale du 27^{ème} BCA d'Annecy.
- L'harmonie municipale de Saint-Jeoir.
- Des enfants de l'école primaire.
- Des représentants du 27^{ème} BCA.
- La famille Gros.
- La population.



Un moment très émouvant : l'évocation par les enfants de l'école primaire des Tholoméens "Morts pour la France". Ce fut ensuite l'hommage communal à M. Gros André, Caporal du 27^{ème} BCA. M. Ancel, correspondant défense, énonça les états de services d'André Gros, puis Mme Christine Chaffard fit l'éloge d'André. M. Patrick Gros, neveu du défunt lut la dernière lettre écrite à ses parents. Puis vinrent les enfants de l'école primaire qui récitèrent un poème, la remise des décorations par M. François Janin, et le dépôt de gerbes par l'AFN, la famille, la commune.

La cérémonie s'acheva sur le mot de clôture par Mme le Maire qui souhaita terminer par un message d'espoir :

"Le même espoir que l'on ressent toute cette semaine que ce soit ; le 9 novembre, date anniversaire de la chute du mur de Berlin, symbole de la réunification de deux peuples ; le 11 novembre, sous l'Arc de Triomphe où la chancelière allemande, aux côtés de notre président de la République, d'une seule main raviva la flamme du soldat Inconnu ; en ce jour, plus modestement à Saint Jean, qu'André Gros soit le dernier Tholoméen mort pour la France."



LE FIL DU TEMPS ! AIDER POUR UN MEILLEUR AVENIR... UNE NOUVELLE STRUCTURE POUR LE SERVICE À LA PERSONNE OUVRE SES PORTES !

Ses responsables seront heureuses de vous accueillir pour vous présenter les différentes prestations qu'elles ont à vous proposer :

- Courses,
- Rendez-vous médicaux,
- Sorties, ...
- Garde d'enfants : Toilette, repas, aide aux devoirs, activités ludiques, ...
- Aide à la toilette, à l'habillage, à l'exclusion des soins
- Livraison de repas, ...
- Aide au ménage, repassage, ...
- Garde de nuit, ...
- Classement administratif,
- Aide en lien avec les administrations, ...

LE FIL DU TEMPS - 82, route du Fer à Cheval - 74380 BONNE SUR MENOGE
Tél 06.68.80.14.28 - Adresse mail : marieodi@hotmail.fr



D'UNE FENÊTRE À L'AUTRE...



Des visiteurs ravis par l'imagination de leurs enfants.

“LE PRÉ AUX LIVRES” TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS !

L'association “Le pré aux livres” enchaîne les activités pour notre plus grand plaisir.

Le 19 septembre dernier, à l'occasion de la journée du patrimoine, elle nous a invités à découvrir notre patrimoine ornithologique. C'est un groupe fort d'une douzaine de personnes qui a suivi le spécialiste des oiseaux du Léman : Stéphane Corcelle. Il a enchanté les participants en les initiant à l'identification des oiseaux de nos bois. La collation offerte après la balade fut l'occasion d'échanger des anecdotes d'autant que le groupe s'était étoffé. Si vous n'avez pas

eu l'occasion de participer à cette sortie, le livre Les oiseaux du Léman de Stéphane Corcelle est en prêt à la bibliothèque. Du 5 au 24 octobre 2009, la bibliothèque exposait quatorze cartes postales de notre contrée détournées par nos chères têtes blondes. Il s'agissait de l'exposition “A la manière de Plonk et Replonk” ; fruit du festival du livre de jeunesse d'Annemasse. Dès lors la bibliothèque s'anima de fous rires engendrés par les tableaux. Les habitués ont été enthousiastes en découvrant les œuvres pleines d'imagination et d'humour. Forte de ses succès et encouragée par ses adhérents, l'association poursuit ses animations. Elle vous propose de venir à la rencontre des anciens de notre commune qui vous raconteront, par le biais d'une exposition originale, leurs Noël's d'autrefois. Vous pourrez la découvrir dès le 12 décembre prochain. L'association a bel et bien le vent en poupe et pour qu'elle garde son souffle, elle a besoin de vous ! Vous disposez de deux ou trois heures dans le mois, vous aimez la convivialité : rejoignez-nous ! Soutenez-nous en pensant bien à renouveler votre adhésion : le prix est inchangé pour cette nouvelle année !

Les bénévoles de l'association



Les yeux au ciel pour identifier les oiseaux.

ADHÉSION 2009-2010

- 10 euros par adulte, gratuit pour les enfants et les jeunes

Emprunt : 3 livres ou magazines pour 3 semaines.

RAPPEL DES HORAIRES

- Lundi, de 16h30 à 18h
- Mercredi, de 16h30 à 18h
- Jeudi, de 16h30 à 18h
- Samedi, de 9h30 à 11h30

Pendant les vacances scolaires les permanences sont un peu moins nombreuses.



JEUX INTER VILLAGES



Dans la continuité des jeux intervillages de 2007 organisés par St-Jean de Tholome avec la participation des associations de la commune, c'était cette année au tour de Ville-en-Sallaz, vainqueur de l'édition 2007, d'accueillir les équipes des communes d'Onnion, de Mégevette, de Viuz-en-Sallaz, de La Tour, de Mieussy, de St-Jeoire, de Bogève et bien entendu de St-Jean de Tholome.

L'accueil des organisateurs a été chaleureux et convivial et l'organisation sans faille. Ils se sont particulièrement attachés à renouveler les 8 épreuves durant lesquelles les 10 équipes se sont affrontées : mastermind, course de brouette avec seaux remplis d'eau, tir à la carabine, course en ski à quatre, énigmes, pêche aux pommes... Et bien entendu l'habituel tir à la corde.

L'équipe de St-Jean de Tholome composée de Lucas Ancel, Hervé Babaz, Christine Bonnefoy, Valérie Bruneau, Patrice Chatel, Richard Gevaux, Patrice Guillet, Margaux Koudach, Julien Marquet, Fanny Verdan Roulet s'est vaillamment comportée dans toutes les épreuves et a terminé à la 7^{ème} place.

C'est l'équipe d'Onnion qui a remporté l'édition 2009 et qui aura le privilège d'organiser les prochains jeux. Un grand merci aux membres de notre équipe pour leur enthousiasme, leur énergie et leur sportivité.



MONTÉE DE L'HANDICAP À MÔLE

Par ce samedi ensoleillé du 5 septembre 2009 (nous vous rappelons que deux premières tentatives au printemps et automne 2008 n'avaient pu avoir lieu, les conditions météorologiques n'ayant pas été favorables), l'événement tant attendu put enfin se dérouler.

A l'initiative de Cédric Gentina, conseiller municipal de St-Jean de Tholome, tout ce petit monde, comprenant les handicapés (Espace Handicap, Solhandisep, individuels) entourés par de nombreux marcheurs, s'élançait depuis chez Bérout en direction du petit Môle (Môle d'Ayse) où un pique-nique devait récompenser la joyeuse troupe. C'est donc chevauchant des joëlettes et des luges d'été (louées auprès du CAF de Cluses et de l'APF d'Annecy) que nos amis purent gravir le chemin menant sur le “petit toit du monde”, afin de profiter

du magnifique panorama. Les nombreux accompagnants (élus et habitants de la commune, Trailers du Môle, promotion 2009-2011 de l'école Polytech' d'Annecy-le-Vieux, pompiers, Haut les Cœurs Solhandisep) ne ménageant pas leurs efforts pour atteindre ce but. Que dire devant ce grand moment de solidarité, permettant la compréhension de l'autre et l'effort en commun ?

Recommençons l'exercice, avec plus de monde (Christine Chaffard, maire de Saint-Jean, souhaiterait que d'autres communes nous rejoignent lors de la prochaine édition). La date du 5 septembre a même été déjà avancée pour l'année 2010 ! Soit le premier samedi de septembre. Nous laisserons la conclusion à Cédric, contemplant le Mont-Blanc : “Il faut que le regard sur l'handicap change, au-delà des frontières !” Message reçu : à l'étude l'achat d'une joëlette, qui sera mise à disposition des Tholoméens.

PROCHAINE ÉDITION

5 SEPTEMBRE 2010



INSTAURATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

Le Conseil Municipal,
Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-2g et R 421-12 ;
Considérant que le champ d'application de la déclaration de clôture prévu par l'article L 441-1 du Code de l'Urbanisme dans sa version en vigueur à ce jour est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2007 ;
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire.
Décide :

ARTICLE 1^{ER}

Les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de St-Jean de Tholome sont soumises à déclaration préalable.

ARTICLE 2

Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

ARTICLE 3

Les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le 1^{er} mai 2009.

Ainsi fait et délibéré à St-Jean de Tholome les jours, mois et an que dessus. *Le Maire, Christine Chaffard*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Deux récents arrêtés (29 et 30 septembre 2008) précisent l'utilisation de ces équipements de sécurité. Pour mémoire tout automobiliste doit désormais posséder ces équipements à bord de son véhicule sous peine d'amende. Le gilet rétro-réfléchissant doit être rangé dans l'habitacle, à portée de main du conducteur. Le triangle peut, quant à lui, se trouver dans le coffre ou dans l'habitacle. En cas d'immobilisation du véhicule sur la chaussée suite à un arrêt d'urgence, le conducteur doit obligatoirement revêtir son gilet de sécurité avant de sortir de son véhicule. Il doit ensuite placer son triangle de pré-signalisation sur la chaussée, 30 m à l'arrière de son véhicule (sauf danger manifeste). L'objectif de ce dispositif est de vous protéger et de signaler un danger aux usagers. N'oubliez pas que, sur autoroute, vous devez toujours vous placer derrière la barrière de sécurité en attendant le véhicule de dépannage.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Composée de 5 élus (**Philippe Maurice Demourieux, Laurent Moccozet, Gilbert Chatel, Fabrice Magreault, Didier Chaffard**) sous la présidence du Maire, elle se réunit mensuellement. Ces réunions ont principalement pour objet d'établir "les avis maire", pour le service instructeur de la DDE.

L'avis maire comporte un avis favorable ou défavorable en application du règlement du P.L.U. Sont aussi soumis à l'avis de la commission urbanisme les certificats d'urbanisme (C.U.),



les déclarations préalables (division parcellaire, travaux dont la SHON est < 20 m²),

La commission s'appuie sur les avis consultatifs :

- du CAUE dans le cadre de la consultance architecturale ;
- du cabinet NICOT pour le mode d'assainissement ;
- de ERDF pour électrique (avis obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009).

Après avoir constaté une généralisation des infractions, la commission urbanisme, après accord du conseil municipal, a décidé en 2009 :

- de demander les régularisations pour les constructions effectuées sans autorisation ;
- d'établir des PV d'infraction, transmis au procureur, pour des infractions majeures ou sans régularisation possible ;
- d'établir des PV de non-conformité après achèvement des travaux ;
- d'établir des arrêtés interruptifs des travaux.

Ces actes répressifs ne doivent pas faire oublier le conseil, l'aide si nécessaire que les élus apportent à nos administrés. Démarche très conseillée envers nos futurs résidents car elle est l'occasion de tisser les premiers liens avec la commune, dans l'esprit aussi que les élus portent.



BUDGET COMMUNAL

Quelques mois après avoir reçu vos taxes foncières et d'habitation, vous avez constaté que la hausse appliquée à St-Jean de Tholome était dans la moyenne des hausses nationales..

Ce fut un choix budgétaire retranscrit dans le budget primitif 2009, malgré les très bons résultats des comptes administratifs 2008 :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

- budget principal : 243 048.63 €
- budget eau : 44 177.23 €

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT

- budget principal : 39 138.75 €
- budget eau : 15 668.08 €.

L'augmentation des taux de 5% a été décidée suite à 3 années consécutives sans modification et a été préférée à l'augmentation des tarifs :

- de l'eau malgré la fragilité de ce budget annexe et de l'encours de la dette (ce qui explique l'absence de travaux cette année) ;
- des ordures ménagères : afin de privilégier les actes de tri sélectif, les achats de composteurs pour faire diminuer le tonnage de nos poubelles ;
- cantine scolaire : afin de privilégier la qualité des repas sans exclure quiconque grâce à des tarifs dégressifs.

Elle nous paraît légitime face à la qualité du service public que l'on donne d'ores et déjà (déneigement, service eau, école, cantine, ...), face à l'amélioration que nous souhaitons (service de proximité, adhésion MJCI, soutien financier aux voyages scolaires, ...).

Grâce à un endettement faible et à une fiscalité lissée sur l'ensemble de la population, la commune peut envisager sereinement l'avenir et préparer les projets de demain :

- mise en place du dernier périmètre de protection des sources ;
- construction d'un bâtiment locatif et achat d'une surface commerciale au rez-de-chaussée du projet ;
- fin de l'aménagement du bourg et des accès jusqu'à la future zone d'habitation ;
- sans oublier les compétences obligatoires des communes (bâtiment, voirie, école, ...).



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

ENFANCE

ECOLE NUMÉRIQUE RURALE

Le ministère de l'Education Nationale a initié au printemps 2009 un appel à projet



L'équipe pédagogique au complet

pour les écoles rurales des communes de moins de 2 000 habitants afin de les équiper avec des classes numériques mobiles composées d'ordinateurs portables et d'un tableau blanc interactif (TBI).

La commune et l'école ont déposé un dossier qui a été retenu (un total de 50 projets a été accepté sur le département). Nous allons pouvoir compléter l'équipement informatique de l'école avec une classe numérique composée de 8 ordinateurs portables, un TBI, un serveur de fichier et connecter l'ensemble des classes de l'école en réseau, avec une subvention de 9 000 € pour un montant global de 15 665,21 € TTC.

CCAS ACTUALITÉS

Face aux difficultés de la vie moderne, la commission CCAS, dans le cadre de l'aide sociale, s'est engagée à soutenir certaines familles dans le besoin, en attribuant des bons alimentaires.

Dans un souci d'équité, nous étudierons toutes les demandes qui nous seront soumises.

La participation au forfait de ski des Brasses pour les jeunes de 16-25 ans est reconduite à hauteur de 50 €.

Le CCAS s'active à la préparation des colis de Noël pour les aînés. La distribution est prévue mi décembre. Toujours à l'étude, une participation dans le financement des voyages scolaires des enfants de la commune fréquentant le collège de Saint-Jeoire.

CCAS COLUMBARIUM

Les nombreuses personnes qui, se sont rendues au cimetière de Saint-Jean de Tholome, ont pu constater que le columbarium était terminé.

En effet, profitant des derniers beaux jours, l'aménagement des accès et diverses plantations a pu être réalisé à temps pour la fête de la Toussaint. Nous tenons à remercier Marc Thevenod, notre employé aux services techniques, qui a mis ses talents à contribution, afin de parachever cet ouvrage dans son intégralité. Chaque case du columbarium est consentie pour une durée maximale de trente ans, pour la somme de 600 € (deux urnes maximum).

Le nouveau règlement du cimetière est consultable en mairie.

Le columbarium.



ADHÉSION À LA MJCI

La commission enfance a proposé au conseil municipal de St-Jean d'adhérer à la MJCI. Le conseil municipal a ainsi décidé son adhésion à la MJCI Les Clarines en tant que commune associée.

Cette adhésion permet à l'ensemble des habitants de la commune de bénéficier des tarifs correspondants.



ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

La MJCI et le Centre UFOVAL Le Nid à Saint-Jeoire mettent en commun leur expérience et savoir-faire pour ne former plus qu'un seul accueil de loisirs sur le territoire.

Depuis le 9 septembre 2009 l'Accueil de Loisirs Intercommunal (ALI) c'est :

- une équipe pédagogique unique répartie sur plusieurs sites,
- l'accueil des enfants à partir de 3 ans,
- des horaires d'accueil de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30,
- la mise en place de navettes (matin et soir) pour récupérer les enfants dans les communes,
- des aides financières renforcées pour les bénéficiaires de bons vacances.

Renseignements et inscriptions à la MJCI ou au Nid.

INTERNET LES RÈGLES D'OR DE L'ACHAT EN LIGNE



LE BON SITE

Assurez-vous de sa transparence ; son adhésion à une fédération professionnelle, la mention de ses coordonnées postales, électroniques et téléphoniques.

LES CONDITIONS DE VENTE

Elles sont obligatoires. Elles doivent être facilement repérables, clairement rédigées et imprimables.

LE PANIER

Pour que votre commande soit valable, la loi impose que vous puissiez la reconfirmer après avoir validé le panier, une sécurité qui permet, entre ces deux clics, de la modifier ou de l'annuler.

LE CADENAS FERMÉ SUR L'ÉCRAN

Visible en bas de la page d'accueil du site, à gauche ou à droite, il prouve que la page sur laquelle vous entrez votre numéro de carte bancaire pour payer est sécurisée.

LES RÈGLES SUR LE DROIT DE RÉTRACTION

Une fois votre commande réceptionnée, vous disposez de sept jours pour demander le remboursement des sommes versées, y compris les frais d'expédition. En revanche, les frais de retour sont à votre charge

LE BON MOYEN DE PAIEMENT

La carte bancaire reste le mode de paiement le plus pratique. A privilégier, l'e-carte Bleue qui permet de payer sans avoir à donner les coordonnées de votre carte.

LE BON DE COMMANDE

L'imprimer et le garder en cas de litige. En retour de votre commande, le vendeur doit vous adresser une confirmation par mail.

ADRESSES UTILES

www.fevad.com
(règlement à l'amiable)
www.dgccrs.bercy.gouv.fr
www.foruminternet.org.
(médiation gratuite).



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Nous vous informons que le dépôt et le retrait des demandes de passeport s'effectuent sans rendez-vous à la Mairie de Bonneville. Vous pouvez également le faire dans les Mairies de La Rochesur-Foron, Cluses, Taninges, et ce, sur rendez-vous. Vous pouvez enfin vous rendre dans n'importe quelle mairie de France équipée du dispositif (toujours sur rendez-vous). La présence de l'intéressé ou du mineur accompagné de son représentant légal est indispensable.

PIÈCES À FOURNIR POUR LES MAJEURS

- 2 photos d'identité récentes en couleur (format 3,5 x 4,5 cm, identiques, de face, tête nue)
- Copie intégrale de l'acte de naissance
- L'ancien passeport, présenter l'original ainsi que la copie de la page 2
- Un justificatif de l'identité du demandeur (carte d'identité, carte de séjour, permis de conduire, ...)
- Un justificatif de domicile récent au nom de l'intéressé (quittance de loyer, d'électricité ou de téléphone, certificat d'imposition, ...)
- En cas d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement signée et datée par l'hébergeant, pièce justificative de domicile au nom de l'hébergeant
- Un timbre fiscal à 88 €

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES MINEURS

- Livret de famille, joindre la copie de la page des parents et celle de l'enfant
- Pièce d'identité du représentant légal
- En cas de divorce ou de séparation des parents, fournir le jugement de divorce précisant l'autorité parentale (faire la copie de la 1^{ère} page avec l'entête, de la page concernant la garde et de la dernière page avec les tampons)

- Un timbre fiscal à 19 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- Un timbre fiscal à 44 € entre 15 ans et 18 ans

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR SELON LES SITUATIONS

- Un justificatif de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
- Déclaration de vol, délivrée uniquement à la gendarmerie
- Déclaration de perte, délivrée en mairie lors du dépôt complet de la nouvelle demande, sinon l'usager devra s'adresser à la gendarmerie
- En cas de tutelle, présence du tuteur obligatoire avec sa pièce d'identité et la décision de justice
- En cas de modification de l'état civil de l'intéressé, fournir selon le cas, un acte de mariage pour inscrire le nom d'épouse ; un jugement de divorce si l'intéressée est autorisée à porter le nom de l'ex-époux ; un acte de décès.



OXALIS, ÂNES & NATURE

L'association Oxalis de St-Jean de Tholome œuvre dans différents domaines.

- L'Humanitaire pour soutenir des communautés scolaires et villageoises africaines. (Container, cuiseurs solaires, soutien aux micro-entreprises)
- La Musique (avec OX !) et le Théâtre en proposant différents représentations (Little Frog, Boang Yam, Gringos)
- Les animations sportives (La Mûlinette et Bientôt Oxball) et culturel (concert Burkinature, festival Oxafrican, ...)



- Les randonnées et les centres de vacances avec des Ânes.

Cette année les plus petits ont goûté les joies de l'Ardèche en séjournant dans les splendides gorges du Chassezac :

descente en canoë, promenade à cheval, randonnée avec les ânes, piscine, camping. Les plus grands ont vécu une aventure sportive et sauvage dans les coins reculés de la Croatie (découverte du Massif du Packlenika, descente en canoë de la Zramja, camp sur les îles, ...). Deux séjours remplis de convivialité et d'amitié avec des enfants de Saint Jean de Tholome.

Camp Oxalis 8/12 ans en Ardèche. En 2010, deux nouveaux camps sont en préparation pour le plaisir des jeunes et des Ados :

- Camp Enfant en Haute-Loire dans les mystérieuses forêts où nous allons vivre une



aventure "Nature" hors du commun dans une ambiance sauvage et authentique.

- Camp Ados avec le Pass Rail avec une halte en Pologne pour découvrir des régions reculées avec une approche culturelle et sportive (rando montagne et raid VTT), ...

Les camps Oxalis sont souvent complets et il faut s'inscrire dès le mois de mars pour avoir de la place. C'est avec le plus grand plaisir que nous allons encore cette année faire vivre des vacances sportives et animées à plus de 40 enfants, principalement de notre village.

Pour plus d'info, consultez notre site : www.oxalis-nature.com ou téléphonez 06 83 00 66 63



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Le conseil municipal se tient le premier lundi de chaque mois. Mme le Maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le samedi.

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Mardi de 14h à 17h (ouverture administrative)
- Jeudi de 16h30 à 19h
- Samedi de 8h30 à 11h

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf les mercredis, jeudis et vendredis)

Adresse : chef-lieu 74250 Saint-Jean de Tholome

Téléphone : 04 50 95 10 38

Fax : 04 50 95 14 46

Courriel : mairie@stjeandetholome.fr

Site internet :

www.stjeandetholome.fr

Blog :

blog.stjeandetholome.info

ARCHITECTE-CONSEIL

Doit être consulté à la mairie le troisième vendredi du mois, de 13h30 à 15h30. Prendre rendez-vous auprès du Secrétaire de Mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous, téléphone : 04 50 35 32 90.

ADMR DU MÔLE

Téléphone - Fax : 04 50 35 99 17.

INFORMATIONS EDF

En cas de coupure d'électricité, vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **0810 333 074**

DÉCHETTERIE DE ST-JEOIRE

Horaires d'hiver, du 16 novembre au 31 mars

Lundi	9h à 12h	13h30 à 17h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	13h30 à 17h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	13h30 à 17h
Samedi	8h à 12h	Fermée



ÉTAT-CIVIL À PARTIR DU 21 JUIN 2009

DÉCÈS

CATEL Elisa 25/07/2009 LA TOUR

NAISSANCES

SERAUD Jules	08/07/2009	AMBILLY
SEMBEL-DUPUY Karla, Michèle, Corinne	20/08/2009	ANNÉCY
METRAL Joshua, Sébastien	25/09/2009	ANNEMASSE
MERGEAY Andréa, Gaëlle	26/09/2009	AMBILLY
PYTHON Sibylle, Annie, Françoise	17/10/2009	AMBILLY
LELGUEN Tom	18/10/2009	THONON LES BAINS
MAINETTI Loïc, Maurice, Gilles, Pietro	23/10/2009	AMBILLY

MARIAGE

LENOIR Stéphanie et DUVILLARD Yannick, le 29 août 2009 à St-Jean de Tholome